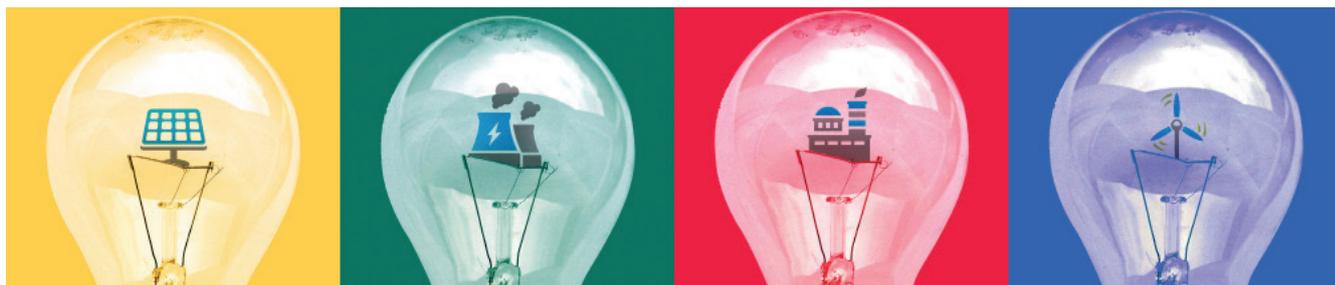


# / RÉACTION FO ÉNERGIE ET MINES AU BILAN PRÉVISIONNEL 2013 DE RTE

septembre 2013



**RTE A PUBLIÉ CET ÉTÉ L'ACTUALISATION 2013 DU BILAN PRÉVISIONNEL À L'HORIZON DE 5 ANS DE L'ÉQUILIBRE OFFRE-DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ EN FRANCE.**

Il y est fait état du « *ralentissement de la consommation intérieure d'électricité, qui atténue les tensions sur l'équilibre offre-demande, s'accompagne d'une réduction significative de capacités de production suite aux fermetures de centrales au fioul et au charbon partout en Europe* ». Et de prôner la création de nouvelles capacités de production ou d'effacement, ainsi que la poursuite du développement des interconnexions. La rupture se produisant dès 2016, c'est-à-dire demain eu égard aux durées de renouvellement des capacités de production.

## Que nous apprend ce bilan ?

- Recul de la consommation industrielle (baisse de 4 % entre 2011 et 2012) sous l'effet de la crise, sous l'effet du passage à des industries de technologie de pointe moins gourmandes en électricité, et des mesures d'efficacité énergétique.
- Croissance de la consommation des secteurs résidentiel et tertiaire, sous l'effet de l'augmentation de la démographie et du nombre de ménages, du développement des techniques d'information et de communication, du chauffage électrique (mais perspective de baisse en part de marché de ce secteur<sup>1</sup>),
- Stagnation de la consommation des secteurs transports, énergie et agriculture.

A cela il faut ajouter les aléas climatiques : la vague de froid exceptionnelle de février 2012 a conduit à des niveaux de consommation historiques.

<sup>1</sup> Réglementation Thermique 2012

Ainsi le ralentissement de la consommation est essentiellement dû au secteur industriel, avec, dit le RTE, peu d'espoir de retournement à court terme compte tenu du peu d'investissement dans l'appareil productif.

Compte-tenu des mesures environnementales européennes et nationales favorisant les ENR (Eolien et photovoltaïque largement subventionnés), compte-tenu des cours de certains combustibles, des stratégies plutôt financières qu'industrielles d'entreprises, des orientations politiques du gouvernement, la période à venir va connaître la fermeture de capacité de production sans qu'il soit envisagé de renouvellement suffisant.

Ex : fermeture de plus de 7 GW de groupes thermiques fioul et charbon, aucune mise en service de CCG, etc.

A l'échelle de l'Europe, le RTE constate une diminution progressive de l'espérance des imports lors de situation de défaillance en France. Ex : pointe de 19h, l'espérance passe de 7,5 GW en 2014 à 4,5 GW en 2018.

Probabilité de défaillance (scénario de référence avec conditions climatiques de l'hiver 2012) » 2012 : 34 %, 2016 : 99 %.

Ainsi, même avec une évolution de la production éolienne (évolution de 800 Mw/an), photovoltaïque (hypothèse de croissance 800 Mw/an), voire hydrolienne (potentiel de 20 %), les marges (puissance théorique disponible) décroissent sur tout l'horizon, avec une baisse particulièrement marquée entre 2015 et 2016 (prévision de durée de défaillance de 2h et 30 min à l'horizon 2016).

## QUE PENSE FO ÉNERGIE ET MINES DE CES PERSPECTIVES ?

Confier au marché la production d'un élément indispensable à la vie de nos contemporains, l'énergie électrique, c'est admettre définitivement la hausse des tarifs, constante et conséquente, ainsi qu'un accroissement des risques de défaillance du système<sup>2</sup>. En effet, les opérateurs cherchent en premier lieu la rentabilité plutôt que la fourniture d'électricité aux citoyens.

Pour l'instant, les Pouvoirs Publics ont la main sur les tarifs réglementés afin d'en limiter les hausses demandées ; mais ainsi les prix reflètent de moins en moins les coûts. Cette situation ne pourra durer qu'un temps sans remettre en cause la rentabilité des investissements dans de nouvelles capacités de production (le but d'une société de droit privé est de gagner de l'argent pour ses actionnaires).

Aussi, les opérateurs présents sur le marché sont-ils plus enclins à commercialiser l'électricité qu'à en produire ; la loi NOME est là pour les y aider et certains, comme l'allemand Eon, en profitent.

<sup>2</sup> Rappelons-nous que l'électricité ne se stocke pas.

**« La période 2013-2015 va connaître la fermeture de capacité de production sans qu'il soit envisagé de renouvellement suffisant. »**

Passer les pointes en France va donc devenir de plus en plus critique. De même, sur une modélisation européenne, RTE prévoit une réduction progressive de la surcapacité observée actuellement dans l'ensemble des pays modélisés sur tout l'horizon de l'étude. Autrement dit, la baisse de capacité et les défaillances risquent de se généraliser sur notre continent.

**PROBABILITÉ DE DÉFAILLANCE**  
*(SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE AVEC CONDITIONS CLIMATIQUES DE L'HIVER 2012)*

- 2012 : 30 %
- 2016 : 99 %

## LES PISTES ENVISAGÉES PAR RTE

Afin de pallier ces risques, RTE propose, outre de construire de nouveaux moyens de production, de renforcer l'effacement et la réduction de la consommation.

**L'effacement.** Il existe déjà l'effacement tarifaire, mais certaines options sont en voie d'extinction.

L'effacement de marché permet aux consommateurs<sup>3</sup> de participer au mécanisme d'ajustement<sup>4</sup> : un consommateur qui a la possibilité de réduire sa consommation peut déposer une offre spécifiant la puissance effacée, le délai d'activation, les contraintes ainsi que le coût.

D'autres mécanismes seront mis en œuvre ; ainsi l'obligation de capacité prévue par la loi NOME permettra de valoriser les actions de maîtrise de la consommation à la pointe.

**« Certains prônent la sobriété énergétique qui va loin en matière de changement de comportement, voire de liberté des citoyens. Pour FO, il ne peut être question d'imposer la décroissance. »**

**La réduction de la demande** est projetée à l'horizon 2050 sur une division par deux. Le Gouvernement table sur la rénovation de 500 000 logements d'ici à 2017 pour une réduction de 38 % des consommations d'énergie à 2020.

Cela est complètement irréaliste compte tenu du coût que cela représente pour les particuliers. Mais il s'agit là, encore d'efficacité énergétique ce qui en soi est légitime (des solutions permettant d'étaler les coûts peuvent être trouvées).

Certains prônent la sobriété énergétique qui va loin en matière de changement de comportement, voire de liberté des citoyens. Pour FO Énergie et Mines, il ne peut être question d'imposer une espèce d'abstinence énergétique (pour s'adapter aux productions intermittentes des EnR !!) qui conduirait à la décroissance.

<sup>3</sup> Il s'agit d'entreprises industrielles

<sup>4</sup> Mis en place par RTE en avril 2003



## **POUR FO, LA TRANSITION DOIT ÊTRE AU SERVICE DES BESOINS DE NOTRE PAYS !**

Pour FO Énergie et Mines, il est clair que l'on voit poindre ainsi les limites de l'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie électrique, et l'abandon de la notion de service public : l'ouverture à la concurrence est un échec absolu, et la mise en bourse d'EDF une aberration<sup>5</sup>.

Pour FO Énergie et Mines, la production doit répondre à la demande des citoyens et des industries dans le cadre d'un développement de l'efficacité énergétique ; et non pas l'inverse. De plus, cette période de crise qui voit la consommation industrielle reculer (ce n'est pas la seule raison) ne doit pas être considérée comme une référence en matière de capacité pour l'avenir.

La transition énergétique doit être au service des besoins de notre pays et non pas une fin en soi, et il est temps que le Gouvernement pose les bases d'une véritable politique énergétique de croissance (choix énergétiques et coûts).

Pour FO Énergie et Mines, la libération du marché de l'électricité s'est accompagnée de la mise en place de systèmes complexes et forts coûteux mais fragiles pour installer la concurrence ; revenir à un monopole public apporterait la sécurité nécessaire en matière de fourniture d'électricité.

<sup>5</sup> cf FO Énergie et Mines et la transition énergétique – mai 2013